

Journal d'Aubillar

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

Auvillar village propre...

C'est le label que j'aimerais pouvoir accoler à celui d'« un des plus Beaux Villages de France ». Le plaisir de vivre dans notre village commence par le respect des lieux et de toutes les personnes qui œuvrent quotidiennement dans ce sens.

Concernant, une fois encore, les excréments de chiens ; nous en trouvons partout dans les rues, sur les places, dans le jardin « Michaud » ; à maintes reprises il a été fait appel à la compréhension des propriétaires de ces animaux qui apportent beaucoup à leurs maîtres, mais qui demandent quelques petits efforts, comme celui de ramasser les déjections. Pour les touristes qui commencent à arriver, les visites guidées, les spectacles de rues... quelle désagréable surprise que de « marcher dedans ».

Concernant une autre remarque que l'on me fait souvent et que nous relayons dans le P.J.A. : le stationnement autour de la Halle aux grains et le non respect de la réglementation. Le visiteur qui souhaite photographier la Halle circulaire, unique dans le Sud-Ouest, les cornières, ou les maisons du XVII^{ème} ou du XVIII^{ème} siècle trouve des voitures dans son objectif. Frustré, il préfère ranger son « Nikon ».

Les élus font de gros efforts pour rendre notre cité accueillante : parvis de l'église, bientôt les rues Saint-Pierre et de l'église.

Saluons le travail de fleurissement effectué par notre équipe municipale et les employés de voirie. L'énorme investissement des membres de l'Office de Tourisme et des associations qui animent notre cité.

Pour ne pas décourager toutes ces bonnes volontés, je vous demande, une fois encore, de faire preuve de civisme... vivre en harmonie, dans le respect de chacun demande certes quelques efforts, mais dans tous les cas ils est toujours dommage de passer de la compréhension à la répression.

Michel DELRIEU

UN MOT DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ACTUELS :



La chapelle Sainte-Catherine : Toiture et charpente sont terminées, ainsi que la restauration du Christe taillé dans la pierre au-dessus du porche d'entrée. Pour achever la mise en valeur, le mûr de clôture est en cours de rénovation par les employés communaux. L'électricité sera opérationnelle courant juin. Dès cet été, l'édifice sera utilisé à des fins artistiques.



La Réhabilitation du Parvis de l'Eglise St-Pierre est terminée. Reste à réaliser les plantations des jardinières de part et d'autre de l'entrée du cimetière côté Garonne. La mise en lumière de l'édifice touche à sa fin, les derniers réglages vont avoir lieu dans les prochains jours et l'illumination sera opérationnelle fin Avril.



La suite...

Maintenant nous poursuivons comme prévu la rénovation des rues du centre ancien.

La Communauté de Communes qui a la compétence voirie, assurera la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de ce dossier de réhabilitation.

Le chantier devrait démarrer en juin pour se terminer en fin d'année 2010.

Cette tranche de travaux débutera par la rue St-Pierre, rue Lagarde, rue du Palais, place du Palais, rue Obscure et finira par la rue de l'Eglise.

Par avance, nous remercions les Aubillais pour leur compréhension et leur patience durant les mois qui viennent.

WC du Port : Les travaux là aussi se terminent pour une mise en service avec le démarrage de la saison touristique et l'afflux de pèlerins.

Félicitations à nos employés communaux qui ont réalisé cet ouvrage en temps et en heure.

Aire de jeux sur la place du Château : Une clôture et un revêtement synthétique vont être réalisés d'ici l'été afin qu'elle soit encore plus accueillante pour les enfants.



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2010

Compte administratif 2009

Il fait ressortir un excédent global, compte tenu des résultats excédentaires de l'exercice précédent d'un montant de 296 085,69 €, sections de fonctionnement et d'investissement confondues.

Après affectation des résultats la commune bénéficiera donc pour financer son budget 2010 d'un autofinancement de 262 495,89 €.

Olivier RENAUD qui présidait la séance en l'absence de Monsieur le Maire, empêché, s'est félicité de cet excellent résultat.

Le compte administratif du service d'assainissement présente également un excédent de fonctionnement d'un montant de 8 610 €.

Budget 2010

Le budget 2010 se traduit par la volonté de l'équipe municipale :

1 • De continuer sa politique d'investissements :

► Réhabilitation du centre du village 148 000€, de façon à ce que cette opération soit terminée fin 2011.

► Réseau pluvial chemin du PEYRAT, divers travaux urgents sur les bâtiments ou aménagement d'espaces (aire jeux Place du Château, arrière de la salle des Fêtes.....), Colombarium (20 000 €).

Ces dépenses seront financées par autofinancement et subventions, sans recours à l'emprunt.

2 • De stabiliser les dépenses de fonctionnement : les crédits ouverts au titre "charges de caractère général" sont réduits par rapport à 2008; les charges

de personnel n'enregistrent que l'augmentation provenant du recrutement de salariés saisonniers pendant la période estivale; le chapitre des subventions accordées reste stable.

3 • De ne pas augmenter les recettes provenant soit des services offerts aux Auvillais, soit de la fiscalité. Pour la fiscalité, la suppression de la taxe professionnelle dès cette année n'aura pas d'incidence puisque l'Etat compensera en 2010 l'intégralité de la taxe qu'aurait du percevoir la commune. Pour les années suivantes, comme toutes les collectivités, nous sommes dans l'expectative. Mais il est certain qu'à moyen terme cette suppression aura une incidence sur le montant des impôts demandés aux ménages.

Le budget de la commune a été arrêté à la somme de :

- 1 221 095 € en section de fonctionnement
- 784 997 € en section d'investissement.

Le budget assainissement à :

- 41 310 € en fonctionnement
- 31 257 € en section d'investissement.

Le tarif de la redevance d'assainissement a été porté à 0,17 € le mètre cube.

Le compte administratif 2009 et le budget 2010 ont été approuvés à l'unanimité.



LES AMIS DE GEORGES...

Tout Auvillar est un peu orphelin de Georges BARRIÉ.



Ses amis ont exprimé leur tristesse.

Il était une fois...

... Quand il était jeune, Georges était pâtissier. Jamais je n'ai retrouvé des éclairs ou des choux à la crème aussi délicieux. A l'époque, le village et toute la jeunesse supportaient l'USA et nous étions fiers de faire partie de l'équipe. Georges était titulaire de l'équipe de foot à part entière, il jouait ailier droit. Il était rapide et avait un shoot redoutable.

Tous les jours, entre midi et quatorze heures, nous nous entraînions. Comme le terrain de foot se trouvait sur la plaine de Rey, nous installions notre terrain d'entraînement devant l'horloge, au grand dam de certains, à cause des vitres !... Nous finissions alors sur la promenade des Moines...

... Georges nous a quitté. Comment imaginer Auvillar sans lui ? Notre cité et Georges étaient inséparables :

balades à vélo, rencontres et discussions place du Château avec les copains, présence aux manifestations, rire franc et communicatif...

... Oui, notre ami Georges, sa gentillesse naturelle et sa mémoire de l'ancien temps sont une perte indéniable pour le village. Je l'ai souvent sollicité et il m'a toujours aidé en retrouvant dans ses grimoires la partition qui m'intéressait...

... Encore une grande figure d'Auvillar qui disparaît trop tôt. Toujours un mot aimable, une histoire, un conseil avisé en cas de besoin et en toute modestie. Nous garderons en mémoire sa bonne tête et ce sourire inimitable qui ne le quittait jamais...

... Oui Georges, tu vas nous manquer, nous sommes bien tristes. MERCI Georges, tu nous a donné des leçons de vie avec ton courage, ton sourire, ta bonne humeur. Je ne savais pas que Georges était mon ami, je l'ai découvert cet après-midi, tellement j'ai pensé à lui. Je suis allé ensuite me promener dans le village, comme presque tous les jours, et Georges était là, partout...

Mais la vie continue, et La Gaule Auvillaise a élu son nouveau président.



Francis BRUNE a accepté de poursuivre l'œuvre initiée par Georges. La Gaule a vendu à ce jour, 140 cartes de pêche ce qui fait de cette association celle ayant le plus d'adhérents !

Tous ses copains ont eu une pensée pour lui le jour de l'ouverture de la truite au Camuzon !



ADSL POUR TOUS !!

D'ici fin avril, la société MeshNet installera sur la Commune 2 antennes afin de couvrir les zones blanches, qui devraient permettre la connexion Internet haut débit.

Si vous résidez dans une de ces zones, non desservie par l'ADSL, et si vous souhaitez être desservi par cet opérateur, nous vous proposons de prendre connaissance du bon de réservation qui vous permettra de souscrire un abonnement Internet et téléphonie éventuellement.

La fourniture de l'équipement client est prise en charge par la Communauté des Communes des Deux Rives, l'option installation peut être réalisée par vos soins et ne vous sera pas facturée, sinon elle vous sera facturée 155€ pour les privés et 130€ pour les entreprises.

Les frais d'accès et le paramétrage vous coûteront 120€ pour les privés et 100€ pour les entreprises.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Mairie.

LA LÉGENDE DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

La municipalité a décidé d'organiser un spectacle nocturne retraçant la légende du pèlerinage de Saint Jacques les 2 et 3 juillet 2010.

Ce « son et lumières » se déroulera sur le parvis de l'église Saint-Pierre nouvellement réhabilitée.

L'association Animation et Culture en Terre Occitane (ACETO) sera cette année encore notre partenaire pour monter cette « saga ».

A ce jour, le scénario est pratiquement bouclé et le travail d'écriture des textes va débiter.

Nous informerons les Auvillais tout au long de l'avancement de l'organisation du spectacle. Nous ferons bien sur appel à des figurants, comme en 2009. A très bientôt !



C'EST LA VIE...

Naissances

Juan Manolo EMMANUEL né le 01/02/2010

Louis RIOLS né le 01/03/2010

Maxime CLADÉ né le 08/04/2010

Décès

Georges BARRIÉ décédé le 22/02/2010

Mariage

Caroline BERCY

et Pierre-Louis GARRIGOU-GRANDCHAMP



LGV

Le Préfet de Tarn et Garonne vient de prendre deux arrêtés pour lancer des opérations concernant la LGV

Le 23 février 2010, le préfet a pris deux arrêtés portant autorisation de pénétrer sur des propriétés privées en vue d'exécuter d'une part, les opérations topographiques, les études hydrauliques, géotechniques, d'impact ou d'environnement, et d'autre part, d'exécuter l'inventaire écologique sur le fuseau de 1000 mètres. Rappelons que le fuseau de 1000 mètres a été validé par le Comité de Pilotage du 11 janvier 2010 pour le secteur d'Auvillar;

Ces opérations sont nécessaires à la réalisation des études d'élaboration de la LGV.

Pour toute information complémentaire, contacter la Mairie.



DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS.

Le passeport bio-métrique a remplacé le passeport électronique depuis juin 2009. C'est un titre de voyage sécurisé qui permet à son titulaire de certifier son identité. Très difficilement falsifiable ou imitable, il permet de protéger son titulaire contre l'usurpation d'identité et est délivré à titre personnel.

Il n'est ainsi plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

La mairie d'Auvillar ne peut plus prendre en compte les demandes pour les transmettre directement à la sous-préfecture.

Les demandeurs doivent maintenant se rendre à la mairie de Valence d'Agen, ou dans toute autre mairie habilitée à traiter ces demandes. Deux photos d'identité sont nécessaires.

Les horaires d'ouverture sont : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Tarifs :

- Passeport adulte : 86 €
- Passeport mineur de 15 à 17 ans : 42 €
- Passeport mineur moins de 15 ans : 17 €

Cartes d'identité

Les demandes de cartes d'identité se font toujours à la mairie. Le renouvellement est gratuit sauf en cas de perte ou vol, où le coût est de 25 €. Rappelons que les prises d'empreintes sont obligatoires pour faire une demande de carte d'identité.



CHIENS DANGEREUX : PERMIS DE DÉTENTION OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2010

Les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) et de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention au 1er janvier 2010.

Ce permis est délivré par les maires, sur présentation d'un certain nombre de pièces, notamment une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire, et une attestation d'aptitude du maître, obtenue avec un formateur agréé. Celle-ci nécessite une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. Les propriétaires ou détenteurs sont donc invités à consulter, en mairie ou sur le site internet de la préfecture des départements de leur choix, la liste des formateurs habilités.

L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant selon les cas de 2 ans à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 euros d'amende. C'est la loi du 20 juin 2008 qui a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Pour notre secteur, la personne habilitée par la Préfecture à dispenser la formation est :

M. Fontaine Francis

éducateur canin à Saint-Urcisse.

Mail : fox@francis.fontaine.fr

Tél. : 06.21.54.82.18



VIDE GRENIER DE PRINTEMPS

Le traditionnel vide grenier réservé aux particuliers, organisé par La Halle Aux Grains, aura lieu le 2 mai sur la place du château. Accueil à partir de 7 heures, prix de l'emplacement 2.5€ le mll

Réservation à l'Office de Tourisme au :
05 63 39 89 82.

Restauration possible sur place ou dans l'un des restaurants du village



DÉTECTEURS DE FUMÉE DANS LES LOGEMENTS

La France était l'un des derniers pays occidentaux à ne pas avoir d'obligation d'installation de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF).

Le 13 octobre 2005, l'Assemblée Nationale a adopté la proposition de Loi de Messieurs Morange et Meslot donnant obligation à chaque propriétaire ou occupant d'une habitation d'installer et d'entretenir **au moins un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée**. La proposition de loi déposée au Parlement en 2005 et visant à rendre les détecteurs obligatoires a enfin été adoptée à l'unanimité le 13 janvier 2010 par les députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire.

Le 23 février 2010, l'Assemblée Nationale a adopté la proposition; le Sénat a également voté le texte le 25 février. L'adoption de cette loi a été motivée par **l'augmentation du nombre des incendies d'habitation ces dernières années ainsi que par le nombre croissant de victimes en résultant.**

La généralisation des détecteurs de fumée devrait permettre **de sauver 400 à 500 vies par an et de réduire le nombre de personnes brûlées qui s'élève à 10 000 chaque année.**

Dans tous les pays où l'installation de détecteurs de fumée est obligatoire, on a constaté une diminution du nombre de décès de 50 %, car 70 % des victimes décédaient la nuit sans avoir pu être réveillées.

Ce qu'il faut retenir de la loi :

• **Tout occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, doit installer au moins un détecteur de fumée normalisé et veiller à son entretien.**

• Dans le cas de locations saisonnières, dans les foyers, les logements de fonction et les locations meublées, cette obligation incombera au propriétaire non occupant.

• L'assureur à qui il est produit une preuve de l'installation d'un détecteur de fumée **peut minorer le montant de la prime d'assurance habitation.**

• **L'assureur ne pourra pas pratiquer de franchise ou refuser l'indemnisation en cas d'incendie dans un logement sans détecteur avertisseur autonome de fumée ou dont la déclaration d'installation ne lui aura pas été transmise.**

• Un décret fixera les caractéristiques techniques du détecteur de fumée normalisé et les conditions de son installation, de son entretien et de son fonctionnement.

• **Cette obligation interviendra au plus tard dans un délai de 5 ans après publication de la loi.**

TABLEAU BLANC INTERACTIF, OU LA HAUTE TECHNOLOGIE À L'ÉCOLE

Au printemps 2009, le ministre de l'éducation nationale a signé une convention avec l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette convention a défini les modalités de coopération en matière de numérique dans les écoles rurales.

Il a été décidé, à l'échelle de la France, l'équipement numérique de 5000 écoles situées dans les communes rurales de moins de 2000 habitants. Un appel à candidature a été lancé en mai 2009. Le conseil municipal du 8 juin 2009 a voté à l'unanimité



le projet de candidature à l'opération «École Numérique Rurale».

Pour le Tarn-et-Garonne ce sont 29 projets qui ont été retenus.

L'équipement bénéficiera à l'ensemble des élèves des écoles maternelle et élémentaire du village (5classes). Le T.B.I. a été livré et mis en service le jeudi 11 mars.

Véritable ordinateur géant, le matériel d'Auvillar est le plus complet actuellement installé.

Il permet de faire des maths, du français, sans oublier l'histoire géographie et même l'apprentissage des langues par un traducteur intégré au logiciel. Les applications sont illimitées.

Les Institutrices d'Auvillar, vont recevoir une formation spécifique à la conduite de cet outil... On pourrait dire de ce bijou !



FRELONS ASIATIQUES : C'EST LE MOMENT DE LES PIÉGER !

Le frelon asiatique est une espèce invasive en provenance du sud est asiatique, introduite en France au cours de l'année 2004.

Long de 30 millimètres maximum, il est un peu plus petit que le frelon européen connu dans notre pays. Sa couleur dominante est le noir, seul le 4^{ème} segment de son abdomen est presque entièrement jaune orangé. La tête est noire et la face jaune orangé.

Il est demandé par la Préfecture de remplir les formulaires de déclaration de nids de frelon asiatique. Vous trouverez ces formulaires en mairie.

En début de période, soit vers le 15 février et jusqu'à fin

mars environ (variable en fonction des conditions météo), il est préconisé d'utiliser des pièges (piège de type artisanal à partir d'une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont cette partie est placée à l'envers pour faire un entonnoir. Au fond de cette bouteille on dispose une solution sucrée de la bière brune, un peu de sirop de cassis... (pas de miel). Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,5 m ou 2 mètres. il peut également être placé sur un balcon.). Toutefois, il est nécessaire d'arrêter le piégeage dès que d'autres insectes sont attrapés dans le dispositif. Les anciens nids ne seront pas colonisés à nouveau, ils ne servent qu'une fois.

A compter du début des premiers froids de la période hivernale, le nid est déserté par la reine qui va s'enterrer et les ouvriers meurent. A cette période il n'y a donc plus de risque potentiel.

D'avril/mai à octobre/novembre (fonction des conditions météo), il est préconisé de faire appel à une structure spécialisée pour la destruction de ces nids. Les coordonnées de ces organismes sont consultables sur les pages jaunes de l'annuaire à la rubrique "désinfection". La destruction est à la charge du propriétaire

Il est rappelé de ne pas tirer sur les nids, qui après éparpillement de la colonie pourraient créer rapidement des nids satellites dans les environs immédiats.

Les pompiers ne peuvent être sollicités par les maires que pour des nids situés en bordure de route ou en cas de danger immédiat sur la santé humaine.



BIEN MANGER ET BOUGER POUR SON CŒUR !!

Tout cela est compatible !

Le dimanche 25 avril prochain, l'Office de Tourisme organise la deuxième édition des parcours du cœur en association avec la Fédération Française de Cardiologie.

Un programme complet ponctuera cette journée.

- Tout d'abord, trois balades dans la campagne Auvillaraise seront proposées aux marcheurs.
- La Croix Rouge de Valence d'Agen prêtera son concours par des démonstrations de gestes simples, mais qui peuvent sauver des vies.
- Une diététicienne dispensera ses conseils de bien manger, tout en préservant sa santé.



A noter que les restaurateurs d'Auvillar vont jouer le jeu ! En effet, ils vous proposeront des menus : "spécial santé".

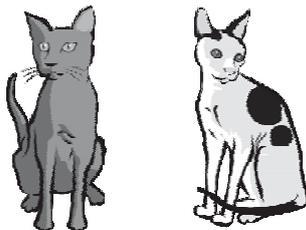
Alors, le 25 avril, à partir de 8 heures, place de la halle, venez en famille, entre amis bouger pour votre cœur !

Les départs seront libres et la participation est de 3 euros par personne.



LES AMIS DES CHATS

Cette association dont le siège est à ROUECORNS s'est donnée pour objectif d'aider les particuliers à réguler la population des chats. Elle intervient en accordant une aide assez conséquente (environ 50 €) aux personnes qui souhaitent faire stériliser leur animal. Elle intervient également pour aider les particuliers et les communes à lutter contre la prolifération des chats errants qui peuvent être les vecteurs de maladies graves (sida du chat) et qui sont susceptibles de contaminer les animaux domestiques. Les efforts entrepris sur la commune de LAMAGISTERE ont permis d'obtenir de très bons résultats.



Les personnes qui seraient intéressées pour mener une action dans ce domaine peuvent contacter Monsieur Bernard ROBERT à la Mairie.



QUAND LES ENFANTS CHANTENT...

Vendredi 9 avril les enfants de l'école d'Auvillar ont participé au spectacle musical "Chantécollège" à la halle Jean Baylet à Valence d'Agen pour notre plus grand plaisir. Ils étaient accompagnés de l'Harmonie cadet de l'école de musique des Deux Rives dirigée par P. Baldassaré.

En septembre 2009, Madame Lebras, l'institutrice des CP et CE1, crée la chorale de l'école avec le projet de faire chanter tous les enfants de l'école. En novembre, après la proposition de participer à une rencontre musicale école-collège, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont répété plusieurs chants sur le thème "L'histoire de France en chanson".

Ce sont au total 300 élèves qui ce soir là nous ont régales de leur talent sur des thèmes différents et ce sont tous retrouvés sur la scène pour chanter "Puisque tu pars" et "Je te donne" de Jean-Jacques Goldman: un final empli d'émotions.

On pouvait lire sur les visages de tous ces enfants leur bonheur et dans les yeux de leurs enseignants la satisfaction de ce qui fut une réussite. Cela restera pour tous une expérience enrichissante et un très bon souvenir.

Merci pour cette initiative que nous ne sommes pas prêts d'oublier. Nous aurons d'ailleurs la joie de pouvoir entendre les élèves de la chorale d'Auvillar (de la grande section au CM2) accompagnés d'un orchestre le **vendredi 4 juin à la salle des fêtes d'Auvillar**. Le rendez-vous est pris.



PASSAGE DE TÉMOIN A L'OFFICE DE TOURISME

L'assemblée générale de l'office de tourisme a eu lieu le 27 janvier 2010. Une quarantaine d'adhérents, de sympathisants, ainsi que M. le Maire, accompagné de plusieurs conseillers municipaux se pressaient dans la salle du conseil pour l'occasion.

Cette assemblée revêtait un caractère particulier, puisque Annick SARRAUT remettait son mandat de présidente.

Elle a prononcé un discours chargé d'émotion, où elle est revenue sur ses dix années passées à la tête de l'office, et dont « elle ne retiendra que les bons moments ».

Elle a rappelé combien l'office de tourisme contribue au rayonnement d'Auvillar, grâce aux nombreuses manifestations. Elle a souhaité bonne chance à celles et ceux qui reprennent le flambeau.



Après la présentation visuelle du rapport moral et du rapport financier, l'élection du nouveau conseil d'administration a eu lieu.

Trois sièges étaient à pourvoir.

Ont été élues :

Ilda MARAVAT,
Isabelle GELDHOFF,
Anne Marie BRUNE.

Le nouveau bureau de l'Office de Tourisme a la composition suivante :

Martine POTTIER – Présidente
Vincent MADAULE – Vice Président
Jackie BOUCHE – Trésorière
Marie-Thérèse DESPREZ – Secrétaire
Ilda MARAVAT – Trésorière Adjointe
Daniel AZUELOS – Secrétaire Adjoint

l'assemblée s'est poursuivie par un mot du maire rendant hommage à l'engagement d'Annick. Il lui a remis au nom du conseil municipale la médaille de la ville, ainsi qu'un bouquet. Les Amis du Vieil Auvillar, ainsi que l'Office de Tourisme, ont offert de nombreux cadeaux en remerciement de l'action qu'elle a menée durant toutes ces années.

Pour clore la séance et avant de partager le verre de l'amitié, Martine POTTIER et Vincent MADAULE ont présenté les projets pour 2010.

En conclusion, la nouvelle Présidente a remercié les personnes qui l'ont aidée au cours de l'année 2009 à appréhender les missions et les activités de l'Office. Elle a souhaité travailler dans la continuité en s'appuyant sur une équipe *d'expérience et de renouveau*.



29 ET 30 MAI 2010 : VIVE LA SAINT NOÉ !!

La Saint Noé 2010 se prépare déjà. Vous avez été plus d'une centaine à répondre au sondage concernant le choix du bal du samedi soir (cf PJA7). Ce sera donc un orchestre de variétés qui animera votre soirée. Cette formule devrait offrir à tous et toutes générations confondues, de danser dans une ambiance plus sereine. Depuis le 12 mars, tous les vendredis, un atelier de danse traditionnelle a débuté. Il est encadré par *La Cambo Torta*. Une vingtaine d'enfants auront le plaisir de vous présenter leur travail le dimanche après midi sur l'estrade place du château.

Pour vous habiller, n'attendez pas ! L'association possède des pantalons (taille 38 à 46), des chemises homme/femme et va faire confectionner des jupes femme/enfant.

Ces vêtements sont vendus à prix coûtant. Pour les moins prévoyants, les articles seront disponibles sur les deux derniers marchés fermiers avant la Saint Noé.

Contact : 05 63 39 60 00.



LES GÎTES DE FRANCE EN VISITE À AUVILLAR

Le vendredi 5 mars dernier, une délégation «Gîtes de France Tarn-et-Garonne» composée d'une quarantaine d'hébergeurs, gîtes et chambre d'hôtes, et de M. Adrien de Santi, Président des Gîtes de France de Tarn-et-Garonne, et Madame Monique Ferrero, Directrice des

Gîtes de France du département, a inclus dans son circuit une escale à Auvillar lors de la journée annuelle «Vini-gîtes».

Objectif d'une telle journée : faire découvrir les vins du pays et les richesses patrimoniales aux touristes séjournant dans des logements labellisés Gîtes de France au sein du département.

Au programme de la matinée : visite commentée du village et du gîte d'étape communal avec « p'tit déj » et remise d'un livret d'accueil.

Le groupe est ensuite parti déjeuner à la bastide de Dunes.

Après avoir visité l'église du prieuré clunisien de Moirax en Lot-et-Garonne, rendez-vous était fixé à la cave des Vignerons du Brulhois pour une dégustation.

Les participants ont été sensibles à l'accueil qui leur a été réservé et à la qualité de notre gîte communal.

Tout cela participe à la notoriété de notre cité, et nous espérons que notre village occupera une place de choix dans les suggestions de visites proposées par les hébergeurs à leurs hôtes.



VIF SUCCÈS DU DEUXIÈME MARCHÉ AUX COUTURIÈRES

Pour la deuxième année consécutive, l'Office du Tourisme organisait le marché aux couturières sur la place de la halle d'Auvillar.



Une trentaine d'exposants proposaient dentelles, galons, tissus... Et tout pour les loisirs créatifs.

Anne Marie BRUNE n'a pas "chômé" durant toute la journée... Les enfants se sont pressés autour des machines à tricoter, pour y confectionner des mètres d'écharpe en laine...

Les orgues de Barbarie ont animé le marché... Des indiscretions laissent à croire que les chansons d'autrefois ont même été interprétées dans des restaurants du village!!

Cette manifestation a lancé la saison "estivale" pour Auvillar. Rappelons que cette année 2010 est année jacquaire. Notre cité devrait à cette occasion recevoir de nombreux visiteurs.

Une belle journée à reproduire dès l'année prochaine.



LE CLUB DES AÎNÉS DANS UNE APRÈS MIDI D'OPÉRETTE

Jeudi 18 mars à 12h15 un car affrété spécialement, prenait 29 adhérents du club pour se rendre à Puylaroque où avait lieu un spectacle d'opérette en hommage à Luis Mariano.

Après 1h30 de trajet tout le monde descend et avant de rentrer dans une très belle salle des fêtes nous prenons la photo du groupe.

Le spectacle débute à 14h45 avec un trio de danseuses de Paris Magenta. Le chanteur Miguel Cortez commence son récital par l'incontournable « Belle de Cadix 1945 ». Sa voix puissante, presque à l'identique du célèbre chanteur fera vibrer la salle.

Ce n'était qu'un début car, durant pratiquement 2 heures, il enchantera le public, environ 150 personnes, avec les plus grands succès du répertoire. Vers la fin il rendra hommage à Jean Ferrat avec « La Montagne, Que c'est beau la vie », mais aussi à Tino Rossi.



Ce répertoire chanté était entrecoupé de ballets exécutés par les trois belles danseuses avec de beaux costumes différents à chaque fois dans le style Moulin Rouge.

Ce fut un après midi très agréable et la présidente des Aînés et les membres du bureau doivent être félicités pour cette excellente initiative.

Ces quelques heures de détente et de joie ont permis d'oublier un peu soucis, problèmes et douleurs du quotidien.

Elaguer



Information destinée aux propriétaires PUBLICS ou PRIVÉ d'arbres proches de lignes électriques

QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

Le propriétaire, public ou privé

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouvant :

- 1. En domaine privé, **déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique** (article 24 du décret du 14/03/1965, Chapitre IV).
- 2. En domaine privé ou public, **n'a pas été planté à distance, conformément à la norme NF C 11-201 (voir chapitre distances minimales à respecter)**.

ERDF

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

En dehors des deux cas spécifiques traités ci-contre, pour toutes les lignes situées en domaine public ou privé, ERDF assure l'élagage des branches.

Les collectivités locales, la DDE, le Conseil Général ou les propriétaires sont directement informés au préalable par l'élagueur de son intervention.

Les bois issus de l'élagage sont laissés rangés sur le domaine public où sur la parcelle (privé).

QUI PAIE QUOI ?

Le propriétaire, public ou privé

Dans les 2 cas cités ci-dessus, cet élagage est à la charge financière du propriétaire. **Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix** (voir ci-dessous).

ERDF

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

En dehors des deux cas spécifiques traités ci-contre, l'élagage est à la charge financière d'ERDF. **Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.**

LES DROITS ET OBLIGATIONS

Pour ERDF : l'article 12 de la loi du 15 Juin 1906 lui reconnaît le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ».

Pour le propriétaire : il doit laisser l'accès à la zone d'élagage. Le propriétaire pourra réaliser les travaux lui-même à condition d'en avertir ERDF qui lui donnera toutes les instructions et conseils pour réaliser ses travaux en toute sécurité (cf ci-dessous)

LES DÉMARCHES A ENTREPRENDRE AVANT D'ÉLAGUER

Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail dans l'environnement électrique doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière (habilitation UTE 18-510).

- Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa n° 90-188. (*Document disponible auprès des services techniques des mairies, DDE ou sur le site www.PROTYS.fr*).
- Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

DISTANCES MINIMALES A RESPECTER

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres : 6 000 €.

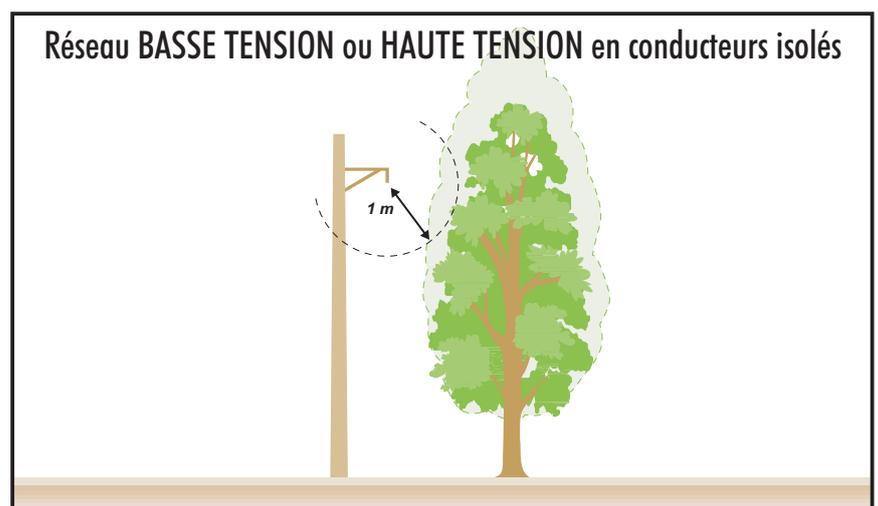
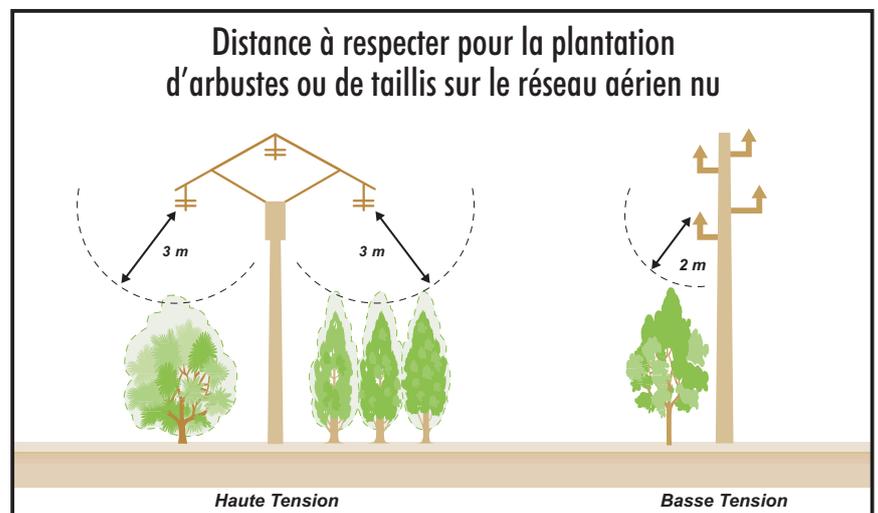
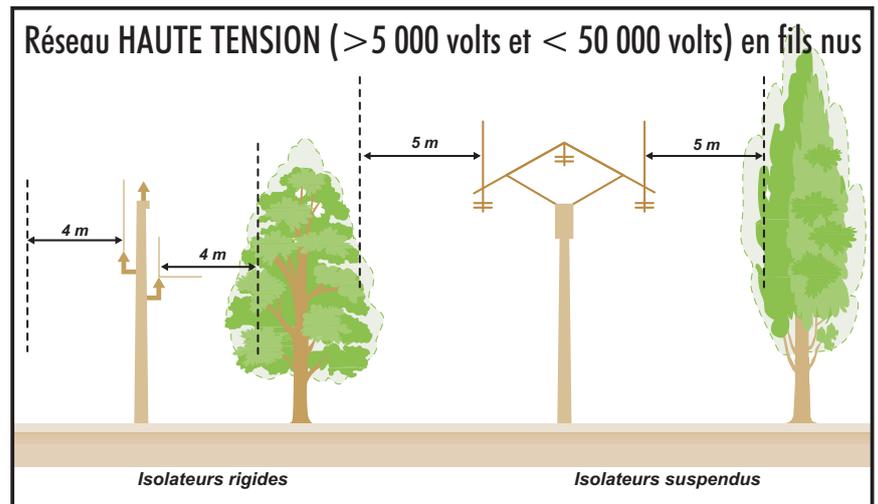
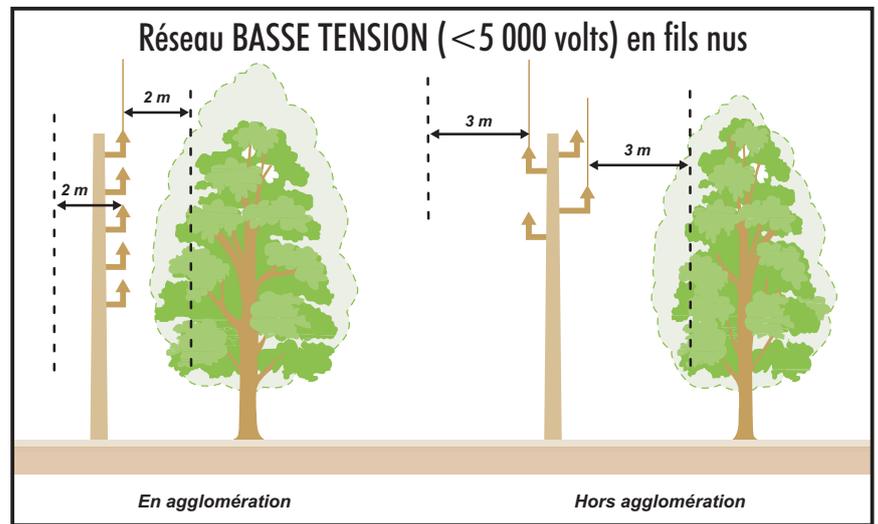
Conseil n° 1 : Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances à respecter.

Conseil n° 2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Que faire

si un arbre menace une ligne ?

C'est à ERDF de faire le nécessaire pour mettre fin au risque. Toute personne qui constate qu'un arbre menace une ligne doit prévenir le plus vite possible le dépannage ERDF au : 0810 333 046



RAPPEL DU RÈGLEMENT DU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu **DEUX FOIS** par **SEMAINE**



- Le **DIMANCHE SOIR**
sortir la **caissette jaune** (déchets recyclables)
la collecte à lieu le **LUNDI MATIN**



- Le **JEUDI SOIR**
sortir le **container** (déchets **NON** recyclables)
la collecte à lieu le **VENDREDI**



Le **VERRE** doit être déposé dans les **conteneurs situés dans le village** :

- **Parking de la salle des fêtes**
- **Quartier du Port**
- **Abri bus route de Valence.**

Ramassage des monstres
le **1^{er} MERCREDI** du mois,
s'inscrire à la mairie.

A noter, que dans le cas d'une semaine
avec jour férié,
le ramassage est décalé d'un jour

exemple :
jour férié le **MARDI** : ramassage le **SAMEDI**
jour férié le **LUNDI** : ramassage le **MARDI** et le **SAMEDI**

PASTILLES D'IODE

VOUS VENEZ D'ARRIVER À AUVILLAR,
n'oubliez pas de retirer les pastilles d'iode à la pharmacie.

